

MÉMOIRE

présenté à

COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

par



551, 10^e Avenue, C.P. 789
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : (819) 737-2296
Télécopieur : (819) 737-4215
Courriel : info@ville.senneterre.qc.ca



et

551, 10^e Avenue, C.P. 1118
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Tél. : (819) 737-2277
Télécopieur : (819) 737-4215
Courriel :



Juin 2004

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Notre forêt	2
Contexte	2
Nos solutions	3
Rendement accru.....	3
Zonage forestier.....	4
Valorisation des métiers et professions de la forêt	6
Développement d'un lien d'appartenance	6
Nos revendications.....	7
Gestion de la forêt à proximité de la municipalité (CAF)	7
Maximisation des retombées économiques	7
Mécanisme assurant la juste rémunération des travailleurs forestiers	8
Prise de décision régionale	8
Conclusion	9

Introduction

La Ville de Senneterre et sa Corporation de développement économique tiennent à remercier le Ministre des Ressources naturelles du Québec de l'opportunité qui leur est offerte de se faire entendre sur leurs vues et opinions en matière de gestion des ressources forestières sur leur territoire.

La Ville de Senneterre possède le troisième plus important territoire municipalisé de la province de Québec avec 16 516 km². Sa population de 4 800 habitants dépend principalement de la forêt. Située en Abitibi-Témiscamingue, elle est bordée au nord par le 49^{ème} parallèle, à l'est par les limites de la Haute-Mauricie, au sud par les limites de la réserve faunique de La Vérendrye et à l'ouest par la MRC d'Abitibi. Le territoire est composé principalement de forêts productives de la zone boréale, productives tant au niveau de la matière ligneuse que de la faune. Ce phénomène se confirme par la présence de 20 pourvoies et de 2022 unités d'évaluation composées de camps de chasse et chalets de villégiature sur son territoire.

Les autochtones y sont également très présents. Trois nations se côtoient en forêt et dans la municipalité, soit les Algonquins, les Attikameks et les Cris.

La municipalité gère tout ce territoire et y intervient de façon majeure par des investissements importants principalement au niveau de l'accessibilité du territoire par les utilisateurs, les pourvoyeurs et les touristes. De plus, la municipalité bénéficie de la présence de 4 usines importantes de transformation de matière ligneuse. Ces industries ont permis aux gens du milieu de développer, en plus d'une foule d'entreprises de service, des expertises dans les différents domaines qui lui sont liés. Toutes ces entreprises sont aussi importantes les unes que les autres pour notre municipalité. Il est même légitime de constater que la survie de notre municipalité est totalement dépendante de l'exploitation de la matière ligneuse de son territoire.

La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise représente pour nous une occasion incontournable de présenter les orientations que nous souhaitons voir

prendre par le Ministère des Ressources naturelles pour la gestion de cette richesse collective.

Notre forêt

Actuellement, 1,2 millions de mètres cubes de bois sont récoltés annuellement à Senneterre. De ce nombre, 860 000 m³ sont usinés à Senneterre, soit 70%. Nos entreprises forestières présentes chez nous sont Abitibi-Consolidated et Tembec avec leurs deux usines et Stella Jones. Le 30% qui n'est pas usiné chez nous profite à des municipalités avoisinantes.

Une entreprise de seconde transformation, Doralie, est aussi présente sur le territoire de la municipalité.

Contexte

La forêt fait partie de la richesse collective des québécois. À ce titre, le Ministre doit en assurer l'utilisation adéquate pour soutenir et favoriser le développement économique et social tout en assurant la pérennité de cette ressource et en y réservant un accès au public qui désire en bénéficier.

Depuis plusieurs années, la pression sur la ressource est de plus en plus grande. Elle provient des industries du bois qui doivent être de plus en plus performantes pour répondre à la compétition mondiale. Elle provient des différents organismes de pression, des communautés autochtones qui revendiquent une partie du territoire. Elle provient des normes d'intervention mises en place par le Ministre. Elle provient des autres utilisateurs du territoire (pouvoyeurs, villégiateurs, trappeurs, chasseurs, etc...) La liste est de plus en plus longue et tous ces intervenants sont tout à fait légitimes.

Un regard sur le passé nous montre comment tous ces intervenants ont su s'adapter à cette utilisation multiressource de la forêt. Le voisinage est parfois facile, mais parfois,

demande des mesures d'harmonisation où les parties en cours doivent faire des compromis. Parfois, les impacts économiques sur l'opération de leurs entreprises respectives sont importants.

En réponse aux diverses pressions d'organismes, représentants du public en général, le Ministre a tendance à normaliser de plus en plus. La normalisation implique une marge de manœuvre moins grande pour les représentants du Ministre en région. Un bel exemple de cette normalisation est la coupe en mosaïque. Cette norme veut réduire les coupes sur des grandes superficies. Son effet pervers est la montée en flèche des coûts d'opération pour la récolte de la matière ligneuse. Pour rester compétitives sur leurs marchés respectifs, les industries rationalisent. L'impact est direct dans le milieu...perte d'emplois, sous-traitance...

Nos solutions

Nous croyons que des solutions sont à notre portée.

Rendement accru

L'aménagement à rendement accru du territoire forestier nous semble l'option la plus avantageuse, à plusieurs niveaux :

- Augmentation du rendement de nos forêts
- Diminution des coûts d'approvisionnement pour les industries forestières
- Maintien de la compétitivité de l'industrie forestière
- Valorisation des tâches des aménagistes
- Valorisation du territoire
- Diminution de la pression exercée par l'utilisation multiressource

Les coûts de la matière première ne cesse d'augmenter. L'utilisation multiressource et les normes d'intervention sont les principaux facteurs qui contribuent à cette augmentation. L'aménagement à rendement **accru** nous semble la seule avenue possible pour diminuer ces coûts et permettre à nos industries de demeurer compétitives.

Le Ministre doit s'assurer que les sommes nécessaires à cet aménagement sont rendues disponibles aux aménagistes et que ceux-ci, en accord avec les représentants du Ministre en région, ont la marge de manœuvre nécessaire pour exercer leur profession. Ceci implique un relâchement des normes d'intervention pour en arriver à une obligation de résultats et non de moyens.

Zonage forestier

Les municipalités ont compris depuis longtemps déjà que le développement harmonieux de leur territoire doit passer par un plan précis, soit le zonage, et qu'une fois établi, celui-ci doit être respecté. Nous croyons que le même principe doit s'appliquer à la forêt.

Trois zones doivent être priorisées, soit :

- Zone d'utilisation multiressource
- Zone d'aménagement forestier intensif (rendement accru)
- Aires protégées

Les zones d'utilisation multiressource sont nécessaires pour développer une économie variée sur notre territoire. Ces zones doivent faire l'objet d'un aménagement forestier tout en permettant le développement et le maintien d'autres secteurs économiques tels que le tourisme, la chasse et la pêche, les loisirs de plein air et autres activités.

Les zones d'aménagement forestier intensif doivent être de superficies supérieures. Elles doivent se trouver à proximité des usines sans y être restreintes. L'aménagement à rendement **accru** doit être la norme dans ces zones. Elles permettront de développer une stabilité de la main d'œuvre spécialisée (reboiseur, débroussailleur).

Quoique les aires protégées semblent être nécessaires dans un contexte de certification, elles ne devraient pas remettre en question la présence d'entreprises ! Leur superficie doit être restreinte et l'aménagement à rendement accru sur d'autres superficies doit offrir une compensation pour les superficies perdues.

Ce zonage doit être établi régionalement, avec l'implication active des municipalités. Pour assurer le suivi de ce zonage, celui-ci doit être inclus au schéma d'aménagement des MRC.

Valorisation des métiers et professions de la forêt

Les métiers et professions de la forêt sont de moins en moins populaires. Les critiques de toutes parts, les normes restrictives, le faible niveau de rémunération compte tenu de la difficulté des travaux (sylviculture) sont tous des éléments qui y contribuent.

En permettant aux professionnels du milieu d'exercer avec plus de latitude et de travailler avec les représentants **régionaux** du Ministre, les professions d'ingénieurs et de techniciens forestiers seront valorisés.

En libérant les budgets nécessaires pour des travaux en forêt, payés à meilleurs taux, le travail manuel en forêt sera valorisé. Un travailleur bien rémunéré travaille mieux et développe un lien d'appartenance à son milieu!

Développement d'un lien d'appartenance

Pour une municipalité, un lien d'appartenance fort est une des pierres d'assise d'un développement économique durable. La municipalité de Senneterre doit miser sur ses ressources naturelles pour développer ces liens. La décentralisation gouvernementale et l'implication active des représentants municipaux aux différentes prises de décisions qui touchent cette ressource est essentielle.

Nous souhaitons ardemment que le Ministre implique le milieu municipal chaque fois qu'il s'agit d'un changement dans les attributions et les ententes ponctuelles de volumes sur les territoires municipalisés.

Dernièrement, des ententes stratégiques ont eu lieu sur le territoire de notre municipalité sans que nous soyons consultés et sans garanties aucunes que nous pourrions bénéficier des retombées de ces ententes. Il s'agit de l'entente « Paix des Braves » qui englobe un pourcentage important du territoire de notre municipalité! On ignore toujours si ces volumes seront usinés par les usines existantes ou s'ils contribueront à leur fermeture!

Tout comme la stabilité des approvisionnements des usines sur le territoire, la stabilité du zonage forestier permettra de renforcer ces liens pour tous les autres utilisateurs du territoire.

La fierté d'un aménagement bien fait et visible contribuera aussi à renforcer ce sentiment d'appartenance.

Nos revendications

Gestion de la forêt à proximité de la municipalité (CAF)

La Ville de Senneterre revendique la gestion de 5% de la forêt située dans un rayon de 50 km à l'intérieur des limites de la Ville de Senneterre. Par gestion, on entend la participation aux plans généraux, quinquennaux et annuels. Avec ce CAF, la Ville de Senneterre entend consolider l'employabilité et certaines entreprises de son territoire. Un partenariat efficace avec la grande entreprise sera créé de même qu'avec le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Les objectifs de conservation, de pérennité de la ressource et de développement économique et durable seront au cœur de la gestion de ce CAF.

Maximisation des retombées économiques

La Ville de Senneterre et la Corporation de développement économique de Senneterre sont d'avis que le rapport et plan d'action de la « Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources » devraient être mis en application dans les plus brefs délais.

Une véritable décentralisation des ressources humaines et financières devrait être appliquée pour ainsi permettre aux régions d'assurer un développement durable.

La forêt est un levier économique considérable pour la province et, dans une optique de saine gestion des deniers publiques, ce levier doit être utilisé à sa pleine capacité. Investir dans notre forêt est un investissement très rentable !

Mécanisme assurant la juste rémunération des travailleurs forestiers

Le Ministre doit mettre en place des mécanismes efficaces pour assurer la juste rémunération de toutes les catégories de travailleurs en forêt.

Des bois de diamètres non-marchands sont exploités en forêt et usinés sans que les entrepreneurs de récolte en reçoivent une juste rémunération. Des entreprises se retrouvent en situation précaire et d'autres font faillites. Des situations similaires se retrouvent du côté de la sylviculture.

Ces mécanismes peuvent prendre différentes formes mais doivent, dans tous les cas, assurer une vigilance permanente. Les milieux municipaux pourraient faire partie de la mise en place de ces mécanismes.

La sous-rémunération des entrepreneurs doit être pénalisante pour les usines bénéficiaires. Par exemple, dans le cas de récolte de bois non marchand, le ministère devrait imposer systématiquement des pénalités suffisamment élevées pour décourager de telles pratiques.

Prise de décision régionale

Une attention particulière devra être portée sur les prises de décisions. Trop souvent, celles-ci nous proviennent de Québec avec des impacts importants sur les petites collectivités. Aucune décision ne devrait être considérée comme finale sans le consensus régional.

Pour ce faire, les Municipalités régionales de comté (MRC) devraient être mises à contribution. Parce qu'elles possèdent déjà des équipes de foresterie et qu'elles sont à

même de bien connaître l'opinion de leurs municipalités, elles peuvent travailler au nom de celles-ci sur le pallier régional. De plus, on s'assure ainsi d'une conformité avec le schéma d'aménagement des MRC qui a déjà fait l'objet d'un large consensus.

Conclusion

La foresterie est au cœur de notre économie. Tout développement, quel qu'il soit, a une implication directe sur notre milieu de vie Senneterrien.

La municipalité de Senneterre et sa Corporation de développement économique suivront avec intérêt les travaux de la Commission d'étude. Le mode de gestion de la forêt publique a des implications majeures dans notre milieu et nous soulignons l'importance de tenir compte des particularités locales et régionales.

Pour résumé, voici les axes que nous souhaitons voir développés par cette commission :

- L'aménagement à rendement accru sur la majorité du territoire forestier
- Un zonage forestier inscrit au schéma d'aménagement des MRC
- Une meilleure information et une plus grande implication des milieux municipaux dans les décisions gouvernementales d'attribution et de réduction des approvisionnements.

En terminant, le mode de gestion qui sera mis en place devra laisser plus de latitude aux gens du milieu pour rencontrer les orientations du Gouvernement du Québec.